

Le Chiropraticien et les lésions d'attitude

Il n'est pas rare pour un chiropraticien de voir dans son cabinet des douleurs qui sont dans la plupart des cas provoquées par une attitude mauvaise et/ou sont aggravées par un maintien incorrect. C'est pourquoi je voudrais me pencher un peu plus sur ce sujet dans ce numéro.

Voyons tout d'abord les causes de ce changement d'attitude. Il s'agit des suivants, pour ne citer que les plus fréquents: accidents, maladies, vieillesse, troubles de la croissance, position au travail, habitudes et obésité. Les causes peuvent se présenter seules ou en combinaison. Dans la suite, je n'aborderai que quelques-unes de ces causes, celles qui peuvent être influencées et soulagées par un chiropraticien. Dans la plupart des cas, la simple manipulation d'un blocage ne produit pas grand chose. Souvent, le patient et son chiropraticien doivent consciemment ôter du chemin la cause du mal. Autrement dit, les habitudes et les comportements doivent être modifiés. Un exemple nous en dira plus que mille mots.

Cas n°1:

Un patient consulte pour des maux au creux des reins. Ceux-ci sont apparus il y a quelques jours lorsqu'il fendait et empilait du bois. Un examen plus précis a montré que ce patient s'est souvent penché pour effectuer ce travail, pire encore, pendant qu'il se penchait, il s'est tourné et s'est relevé. Ces mouvements (torsions et flexions) ont eu pour conséquence que l'articulation lombaire s'est légèrement ouverte et qu'en même temps elle a perdu de sa stabilité. Dans ce genre de cas, il n'est pas rare qu'une douleur soudaine s'installe au creux des reins entraînant souvent par la suite des élanements dans une voire les deux jambes.

Le dommage est évident. La cause par

contre n'est souvent pas reconnue de prime abord. Dans ce cas, la cause n'est pas à attribuer à une unique fois où le patient s'est penché pendant son travail. La cause est bien plutôt dans le fait que le patient a l'habitude, lors de travaux dépassant son périmètre d'action normal, de se pencher. La guérison ne consistera donc pas à éloigner son blocage et du même coup sa douleur, mais dans une adaptation de ses habitudes gestuelles. Dans notre cas précis, le patient devra s'habituer, s'il se retrouve devant le même genre de tâche, à ne plus se pencher mais à plier les genoux.

Cas n°2:

Une patiente vient dans mon cabinet en se plaignant de douleurs lancinantes et de tensions dans la région de l'épaule droite et plus précisément sous l'omoplate. Elle souffre aussi de troubles respiratoires et a des crises d'angoisse car elle ne peut plus respirer sans douleurs. Le problème se révèle être un syndrome costotransversal dans lequel une ou plusieurs côtes, du fait de la pression ou de la distorsion de l'articulation costovertébrale, ne peuvent plus bouger normalement. La suppression de la douleur a été relativement rapide et n'a pas posé de problème mais malheureusement il en a été tout autrement en ce qui concerne la cause. La patiente est soignée dans un foyer médical pour personnes âgées et doit souvent redresser ou changer de position des patients alités. Il est apparu qu'elle le faisait en utilisant surtout son bras droit et que, de ce fait, elle faisait subir des efforts chroniques à sa cage thoracique. A présent, le problème était de commencer, encore pendant le traitement, de modifier suffisamment ses habitudes de travail pour qu'elle charge également ses deux épaules. Pour finir, la patiente devait commencer à fortifier la musculature de ses épaules et de sa nuque pour emmagasiner des réserves de force. Elle

parviendra par une physiothérapie consécutive à la fin du traitement par la chiropraxie.

Dans ce genre de lésions d'attitude, il s'agit la plupart du temps de dommages fonctionnels. Fondamentalement, aucune des structures touchées n'est endommagée. La douleur est causée bien plutôt par une limitation de la fonction. Les dommages structurels, bien moins fréquents, permettent certes souvent une amélioration grâce à la chiropraxie mais, la plupart du temps, aucune réparation du dommage n'est plus possible. Pour finir, il faut encore ajouter que des troubles fonctionnels de longue durée peuvent souvent entraîner des dommages structurels. C'est pourquoi il est important de ne pas repousser trop longtemps la visite à un chiropraticien ou à un médecin si vous avez un problème, ce problème ne pouvant que s'aggraver la plupart du temps.

Comme toujours, je répondrai volontiers à vos questions.

On me demande souvent s'il faut être envoyé par un médecin lorsqu'on a besoin du chiropraticien. C'est pourquoi je répète ici que ce n'est pas le cas. Vous pouvez aller directement chez le chiropraticien et toutes les caisses-maladie et les assureurs prendront en charge les frais!

Copyright © (2000):

Dr. Beat Stoller